

Service Financier

Date : 05 Décembre 2022

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2022**NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE****OBJET : BUDGET PRINCIPAL PRIMITIF 2023 DE LA VILLE****AVANT PROPOS**

Le Budget Primitif 2023 soumis à votre examen intègre les éléments examinés lors du débat relatif au Rapport d'Orientations Budgétaires du 16 novembre dernier.

La préparation du Budget Primitif 2023 s'inscrit dans un contexte économique incertain et marqué par une inflation croissante dont les conséquences pèsent lourdement sur les finances locales.

Le cadre législatif français, à travers le projet de loi de finances pour 2023, est basé sur le soutien des agents économiques et réside dans la protection des ménages et l'aide aux entreprises pour faire face à la crise énergétique.

Pour protéger les communes exposées à la flambée des prix de l'énergie, deux dispositifs d'aide seront mis en place à savoir le « filet de sécurité » qui prévoit une dotation au profit des communes et EPCI fragilisés par la hausse des dépenses énergétiques et de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique ; et l'« amortisseur électricité » qui consiste à la prise en charge par l'Etat de 50% du surcoût sur les factures d'électricité, pour les collectivités ne bénéficiant pas de tarifs règlementés de vente, au-delà d'un prix de référence fixé à 180 € le MW/h.

La section de fonctionnement du budget primitif 2023 s'équilibre à 20 645 026,00 € et la section d'investissement à 2 484 271,00 €.

L'épargne brute et l'épargne nette (prévisionnelles) du budget primitif seront respectivement de l'ordre de 656 000,00 € et de 531 000,00 € en 2023.

I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (détail à partir de la page 15 pour les dépenses et de la page 18 pour les recettes)

En fonctionnement, les sections recettes et dépenses s'équilibrent pour un total de 20 645 026,00 € en 2023.

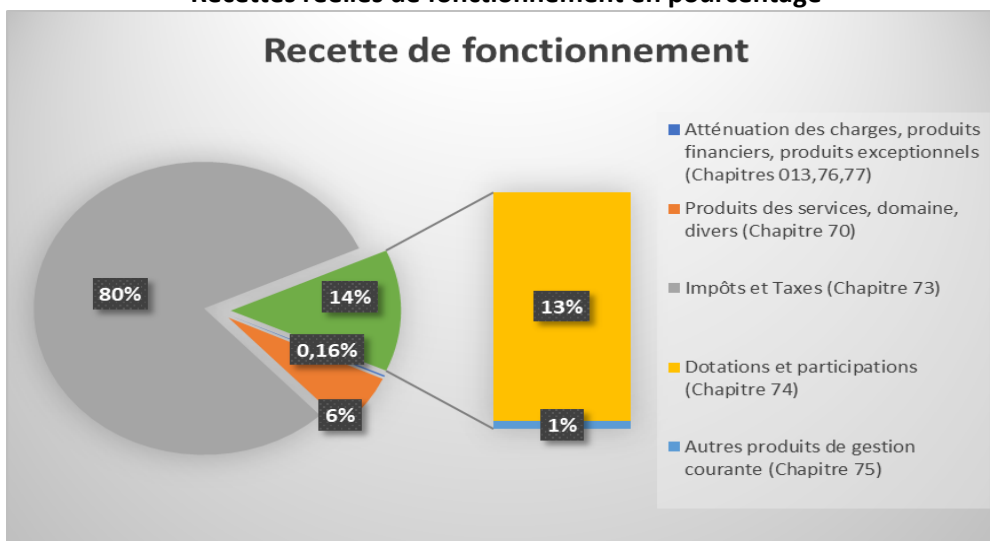
A / RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Elles se structurent essentiellement autour de deux pôles, en opérations réelles (20 621 026,00 €) et en opérations d'ordre (24 000,00 €).

Ces recettes s'établissent comme suit :

	BP 2023	BP 2022	ROB 2023	Exécution 2021
Atténuation des charges (Chapitres 013)	22 000,00	22 000,00		48 247,05
Produits des services, domaine, divers (Chapitre 70)	1 269 010,00	1 253 980,00	1 269 010,00	1 191 236,71
Impôts et Taxes (Chapitre 73)	16 547 454,00	16 750 502,00	16 547 454,00	16 109 900,62
Dotations et participations (Chapitre 74)	2 669 390,00	2 734 000,00	2 669 390,00	2 710 365,21 €
Autres produits de gestion courante (Chapitre 75)	101 672,00	68 370,00		44 585,99
Excédent de fonctionnement reporté ou anticipé (Cpt 002)	0,00	0,00		1 089 585,42
Produits Financiers et Exceptionnels (Op. Réelles) (C76-77)	11 500,00	1 500,00		96 812,66
S/Total des recettes directes	20 621 026,00	20 830 352,00		21 290 733,66
Travaux en régie (ordre)	0,00	0,00		
Opérations d'Ordre Patrimoniales	24 000,00	24 000,00		22 127,69
TOTAL GENERAL	20 645 026,00	20 854 352,00		21 312 861,35

Recettes réelles de fonctionnement en pourcentage



➤ **Les impôts directs et taxes (Chapitre 73) s'élèvent à 16 547 454,00 €.** Conformément à l'engagement pris d'une compensation à l'euro près (à la suite de la suppression de la taxe d'habitation et la perte des produits afférente), une estimation de la moyenne des rôles supplémentaires et des allocations compensatrices perçues a été intégrée à la somme totale de ce chapitre en 2023.

Les attributions de compensation (AC), sans nouveau transfert anticipé sur la période, restent stables à hauteur de **5 138 497 €** (arrêté en 2016 par la CLECT : *Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées*).

La Dotation de solidarité Communautaire (DSC) a été revue par l'AME à la suite de l'élaboration du pacte fiscal et financier. Nous enregistrons ainsi au budget 2023 un total de 300 000 € pour la DSC.

Amilly	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017
D.S.C.	300 000	334 832	348 841	363 828	363 828	387 210	353 830
<i>Variations N/N-1</i>	<i>-34 832 €</i> <i>-10,40%</i>	<i>-14 009</i> <i>-4,02%</i>	<i>-14 987</i> <i>-4,12%</i>	<i>0</i> <i>0,00%</i>	<i>-23 382</i> <i>-6,04%</i>	<i>33 380</i> <i>9,43%</i>	<i>1 807</i> <i>0,51%</i>

Concernant le **Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (F.P.I.C)**, nous avons inscrit la somme de 218 000 € dans l'attente de la notification définitive en 2023.

Le FPIC total prévisionnel de la Ville sera de 14 000 euros:

Amilly	Prév. 2023	2022	2021	2020	2019	2018
Part Reversement	204 000	180 833	192 301	205 257	191 415	186 459
Variations N/N-1	23 167	-11 468	-12 956	13 842	4 956	-2 476
F.P.I.C. Total	14 000	47 079	25 772	-5 574	-19 296	-48 916

Les autres recettes fiscales n'appellent pas d'observations particulières car elles demeurent stables.

➤ **Les dotations et participations (Chapitre 74)** sont inscrits à hauteur de **2 669 390 €** : elles se composent de la dotation forfaitaire (100 000 €), de la D.S.U. (*Dotation de Solidarité Urbaine*) (+149 000 €), de la compensation des pertes de recettes fiscales (1 127 240 €), des fonds attendus de l'AME et de la Région Centre Val de Loire pour le Centre d'Art les Tanneries (+ 180 000 € et +115 000 € respectivement), les subventions de la DRAC pour le Centre d'Art également à hauteur de 220 000 €.

Les autres recettes de fonctionnement représentent essentiellement les participations perçues de la CAF, la Région, le Département et l'Etat. Elles n'appellent pas d'observations particulières car elles demeurent stables ou évoluent peu (subvention de fonctionnement pour la petite Enfance, utilisation des installations sportives, PACT 2022, la programmation artistique, les dotations de recensement...).

Evolution de la DGF de 2019 à 2023

DOTATIONS	2019		2020		2021		2022		2023	
Montant / % Baisse	-84 864	-20,06%	-43 885	-12,98%	-55 898	-18,99%	-75 900	-31,84%	-62 512	-38,47%
DGF Forfaitaire		338 195		294 310		238 412		162 512		100 000

➤ **Les produits des services (Chapitre 70)** s'élèvent à **1 269 010 €** : ajustement des produits des services selon les réalisations de l'année en cours et de l'effectif prévisionnel tout en intégrant la majoration des tarifs des prestations de l'ordre de 2% pour 2 ans.

➤ Concernant les **autres recettes réelles et les opérations d'ordre**, elles n'appellent pas d'observations particulières.

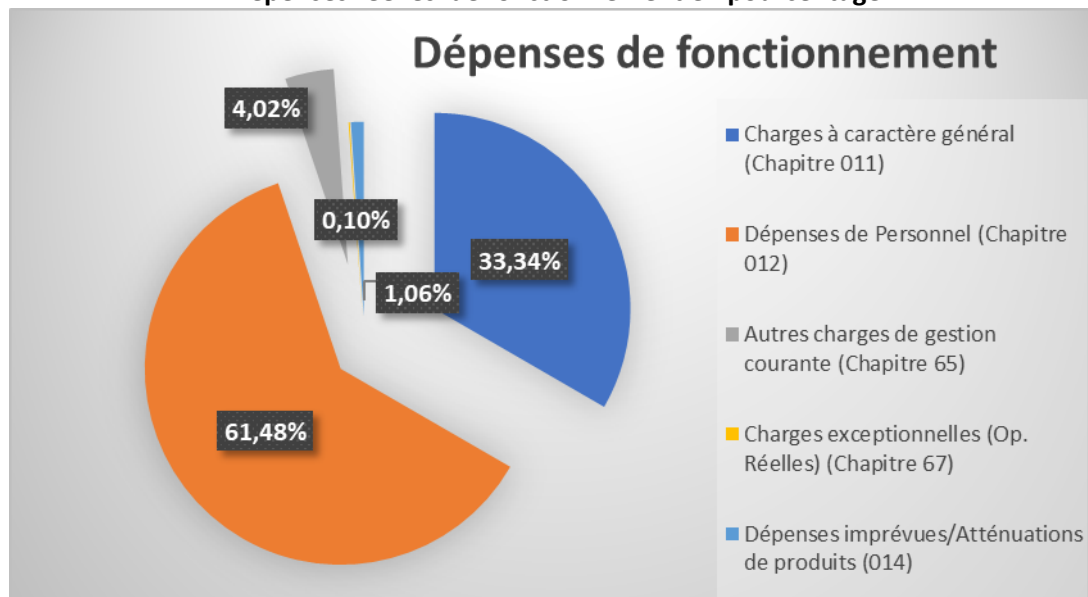
B / DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, elles sont réparties à hauteur de 19 965 026,00 € pour les Opérations Réelles et 680 000,00 € pour les Opérations d'Ordre.

Ces dépenses s'établissent comme suit :

	BP 2023	BP 2022	ROB 2023	Exécution 2021
Charges à caractère général (Chapitre 011)	6 657 228,26	6 186 760,00	6 657 228,26	4 730 471,19
Dépenses de Personnel (Chapitre 012)	12 274 149,58	11 672 103,00	12 274 149,58	11 637 131,30
Autres charges de gestion courante (Chapitre 65)	801 809,16	775 722,00	801 809,16	597 493,04
Charges exceptionnelles (Op. Réelles) (Chapitre 67)	19 822,00	11 750,00		7 291,45
Dépenses imprévues/Atténuations de produits (014)	212 017,00	228 017,00		197 461,07
S/Total des dépenses directes	19 965 026,00	18 874 352,00		17 169 848,05
Opérations d'Ordre (Dotation aux amortissements)	680 000,00	680 000,00	680 000,00	680 000,00
Prélèvement pour le financement des investissements	0,00	1 300 000,00	0,00	1 724 403,40
TOTAL GENERAL	20 645 026,00	20 854 352,00		19 574 251,45

Dépenses réelles de fonctionnement en pourcentage



➤ **Les charges à caractère général (chapitre 011) s'élèvent à 6 657 228,26 €**, soit une progression de 470 468,26 € par rapport au BP 2022. Les dépenses énergétiques représentent à elles seules 27,15% du total du chapitre. Ils augmentent de 621 035,26 € par rapport au primitif 2022 :

Evolution des dépenses relatives aux fluides sur 2018 à 2023

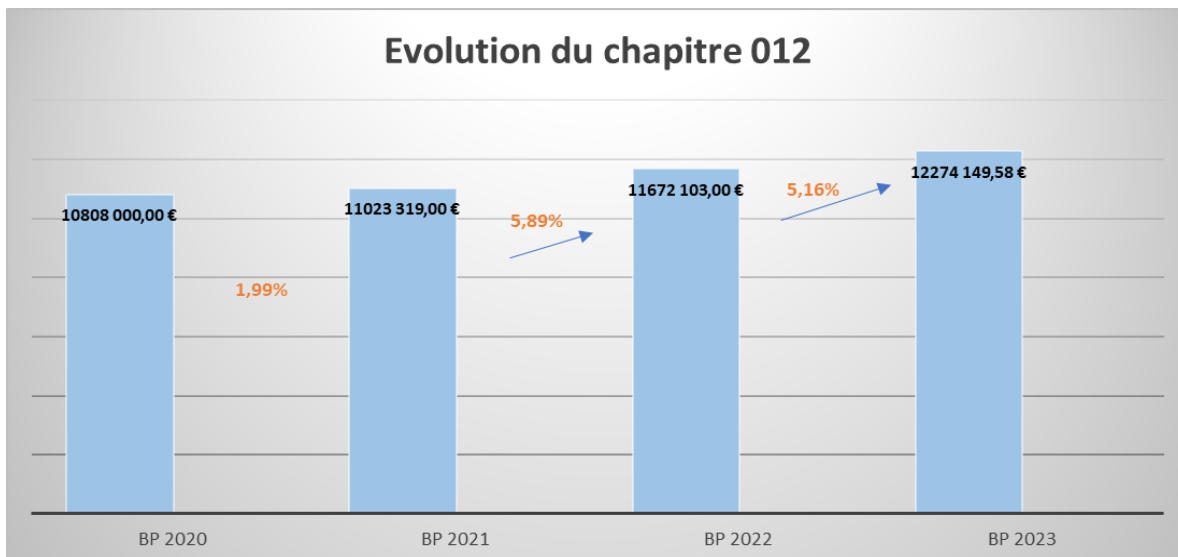
	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	BP 2022 Prévisionnel	BP 2023 - Prévisionnel	Ecart prévisionnel 2022/2023
Eau	155 097,94 €	174 263,72 €	116 853,77 €	121 477,10 €	165 000,00 €	216 040,58 €	30,93%
Electricité	548 182,44 €	561 237,37 €	566 559,55 €	644 820,29 €	560 000,00 €	840 942,95 €	50,17%
Gaz	336 783,69 €	403 105,90 €	356 490,85 €	365 852,23 €	460 000,00 €	749 051,73 €	62,84%
Total	1 040 064,07 €	1 138 606,99 €	1 039 904,17 €	1 132 149,62 €	1 185 000,00 €	1 806 035,26 €	52,41%

L'augmentation du BP 2023 résulte également de la hausse annuelle des contrats de prestation de service et de location de la commune (+ 10 %), le transport scolaire (+ 16,02 %), les honoraires des prestataires (+ 46 100 €), les achats de fournitures (+ 5,53%), ...

➤ **Les charges de personnel (Chapitre 012) sont prévues pour un montant de 12 274 149,58 €**. Elles connaissent une augmentation de +5,16% (+602 046,58 €). Toutefois, il est à remarquer un réajustement du prévisionnel sur l'exercice 2022 au vu des réalisations (la hausse est de +4,44% au Budget Supplémentaire BS + Décision Modificative DM 2022).

Les charges de personnel représentent l'un des premiers postes de dépenses de la collectivité. En 2023, l'effectif global sur l'année sera de 316 agents (326 en 2022).

L'année 2022 a connu un nombre important de réformes en termes de revalorisation ayant directement impactées les charges de personnel.



Année	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022 au 30/11/22	Prévisionnel 2020	Prévisionnel 2021	Prévisionnel 2022	Prévisionnel 2023
Chapitre 012 (Avec AME)	10 418 289,64 €	10 575 416,27 €	11 637 131,30 €	10 754 047,17	10 808 000 €	11 023 319,00 €	11 672 103,00 €	12 274 149,58 €
Evolution		1,51%	10,04%			1,99%	5,89%	5,16%

- Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) et charges exceptionnelles (chapitre 67) représentent **821 631,16 €**. Les subventions passent, en 2022, de 420 175 € à 413 040 € soit une diminution de 7 135 €.
- Les atténuations de produits (chapitre 014) s'élèvent à **212 017 €**, contre 228 017 € en 2022, soit une baisse de 16 000 €.
- Les opérations d'ordre s'élèvent à **680 000 €** et comprennent les dotations aux amortissements.

II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT (détail à partir de la page 20 pour les dépenses et de la page 22 pour les recettes)

La section d'investissement s'équilibre à 2 484 271 €.

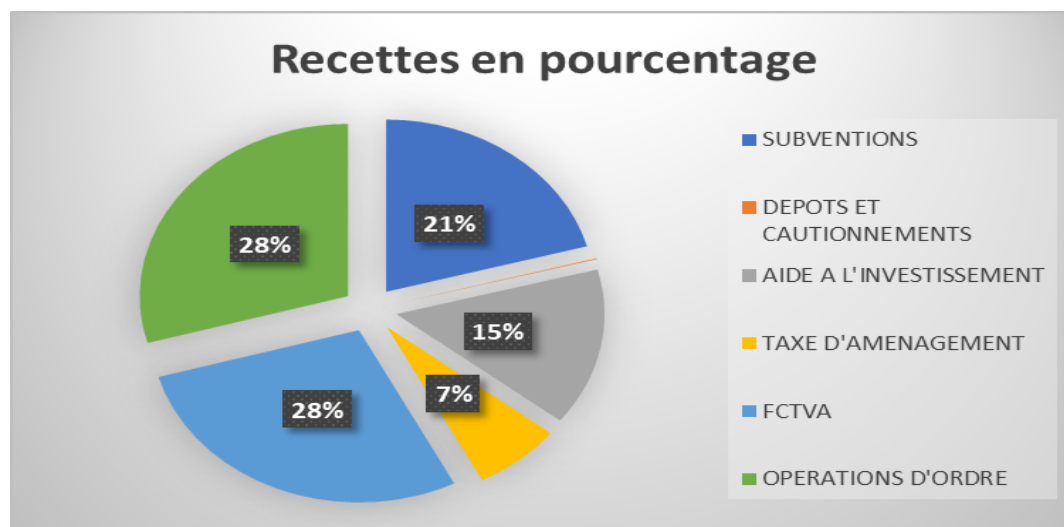
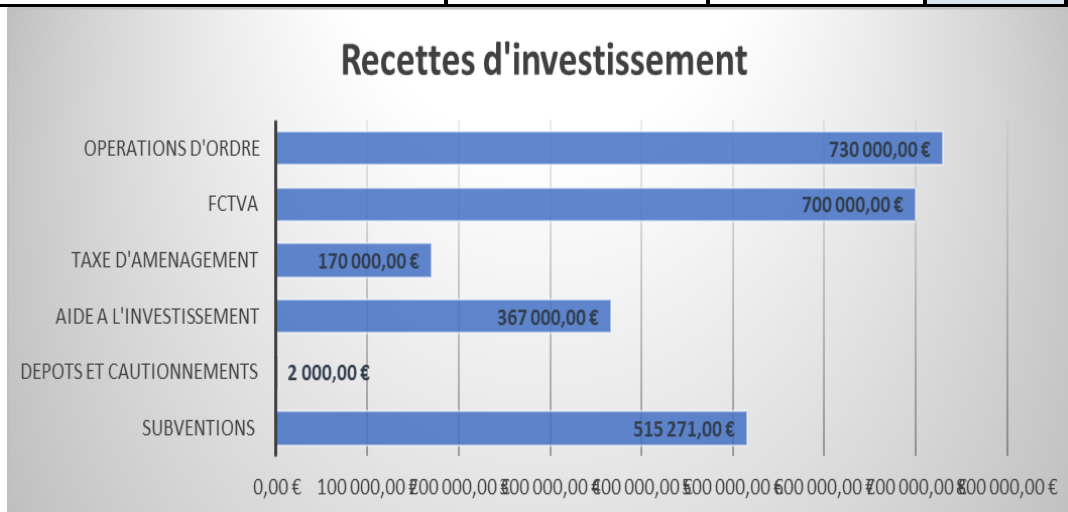
A / RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement comprennent :

- ⇒ Des recettes réelles pour **1 754 271 €** :
 - Les dotations **870 000 € (chapitre 10)**, avec un Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) à hauteur de 700 000 €, et une Taxe d'Aménagement pour 170 000 €.
 - Les subventions d'investissement (chapitre 13) pour **515 271 €**.
 - L'emprunt à taux zéro de la CAF et les cautionnements reçus (chapitre 16) pour un total de **369 000 €**

⇒ **Des recettes d'ordre pour 730 000 €** dont les Amortissements pour **680 000 €** (*Hausse Matériels (600 000 €),
Maintenance Subventions versées (80 000 €)*)

	BP 2023	BP 2022	ROB 2023	Exécution 2021
Dotations et fonds d'investissement (chapitre 10)	870 000,00	970 000,00	870 000,00	5 773 993,67
Subventions d'investissement (chapitre 13)	515 271,00	150 000,00	515 271,00	613 231,76
Emprunts et dettes assimilées	369 000,00	2 000,00	369 000,00	0,00
Produit de cession des immobilisations (chapitre 024)	0,00	10 000,00		
Virement de la section de fonctionnement (chapitre 021)	0,00	1 300 000,00		1 724 403,40
S/Total des recettes directes	1 754 271,00	2 432 000,00		8 111 628,83
Opérations d'Ordre Patrimoniales	730 000,00	680 000,00		527 154,87
TOTAL GENERAL	2 484 271,00	3 112 000,00		8 638 783,70



B / DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les **dépenses d'investissement** comprennent des dépenses réelles à hauteur de 2 410 271 € et des dépenses d'ordre de 74 000 €.

Les dépenses d'investissement peuvent être réparties en quatre catégories :

• Les bâtiments pour 1 041 771 €

▪ Bât. Administratifs (<i>M. COLIN, M. Mory, STAT/CP</i>)	234 929 €
▪ Bât. Culturels (<i>Eglise Saint Firmin : complément d'enveloppe</i>)	42 000 €
▪ Bât. Scolaire, de loisir, sportif (<i>Viroy primaire, ALSH, piscine,...</i>)	120 400 €
▪ Réhabilitation Ecole du Clos-Vinot Elémentaire (<i>complément enveloppe</i>)	494 442 €
▪ Construction du restaurant du Bourg (<i>complément enveloppe</i>)	150 000 €

• **La voirie pour 951 000 € dont**

▪ Réfection de la voirie (<i>Marché</i>)	300 000 €
▪ Eclairage Public (<i>Enveloppe générale, Diagnostic</i>)	200 000 €
▪ Défense Incendie	30 000 €
▪ Travaux divers (<i>Enfouissement réseaux, ...</i>)	215 000 €
▪ Travaux Rue PEYNAULT (<i>complément d'enveloppe</i>)	165 000 €

• **L'acquisition de matériel pour 140 500 € dont**

▪ Culture (<i>CAC les Tanneries..</i>)	43 000 €
▪ Informatique (<i>Ordinateurs, ...</i>)	50 000 €
▪ STAT/Divers (<i>mobiliers, matériels techniques pour voiries et espaces verts,...</i>)	31 000 €

• **Les acquisitions foncières pour 80 000 €**

▪ Enveloppe pour acquisitions foncières (<i>Terrains nus</i>)	30 000 €
▪ Enveloppe pour acquisitions foncières (<i>Terrains de voiries</i>)	5 000 €
▪ Enveloppe pour acquisitions foncières (<i>Terrains divers</i>)	35 000 €
▪ Enveloppe pour acquisitions foncières (<i>Aménagement et autres agencements</i>)	10 000 €

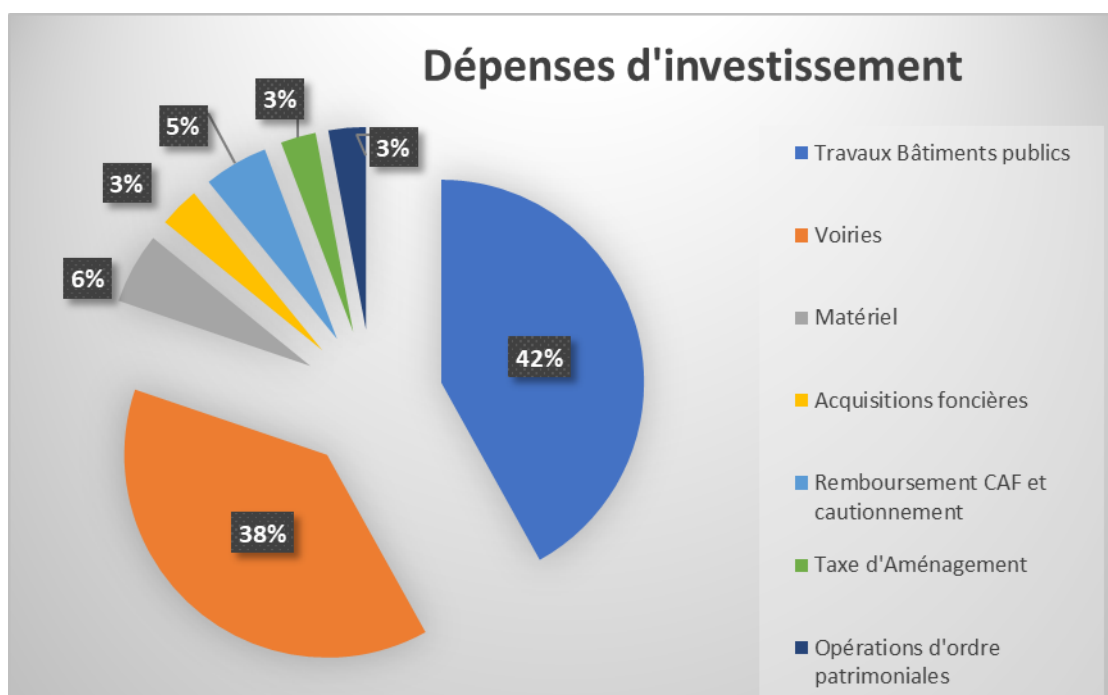
	BP 2023	BP 2022	ROB 2023	Exécution 2021
Taxe d'aménagement (chapitre 10)	70 000,00	70 000,00	70 000,00	33 564,91
Remboursement CAF, cautionnement (chapitre 16)	127 000,00	77 000,00	127 000,00	75 612,50
Immobilisations incorporelles (chapitre 20)	0,00	63 200,00	0,00	78 664,99
Immobilisations corporelles (chapitre 21)	1 115 400,00	2 042 400,00	1 115 400,00	1 294 643,07
Immobilisations en-cours (chapitre 23)	1 097 871,00	778 318,00	1 097 871,00	5 469 856,20
S/Total des dépenses Réelles (-20,48%)	2 410 271,00	3 030 918,00		6 952 341,67
Opérations d'Ordre	74 000,00	81 082,00	74 000,00	22 127,69
TOTAL GENERAL	2 484 271,00	3 112 000,00		6 974 469,36

Les autres dépenses de la section d'investissement (hors « dette ») comprennent principalement le reversement de la taxe d'aménagement pour un total de 70 000 €, des dépôts et cautionnements pour 2000 € et des opérations d'ordre patrimoniales (74 000 €).

Concernant l'« avance de trésorerie » de la CAF (*Construction Petite Enfance, Centre de Loisirs, Garderie périscolaire du Clos-vinot*), elle donne lieu à un remboursement annuel (à Taux zéro) de 75 000 €.

L'encours, fin 2022, s'élèvent à 576 290 €. Deux programmes vont bénéficier de ce type de financement CAF « Subvention et prêt à l'investissement », à savoir la réhabilitation du Petit Chesnoy à la Pailleterie et la construction d'une garderie périscolaire à l'école des Goths.

Une enveloppe de 50 000 € est prévu pour le remboursement de ces deux prêts.



Conclusion :

Pour la deuxième année consécutive, la ville d'Amilly subit une augmentation significative de ses charges de gestion sous l'effet des mesures gouvernementales et de la conjoncture inflationniste.

Cette hausse des dépenses de fonctionnement impacte la capacité de financement qui, pour la première année, est réduite à une somme nulle.

Les mesures de sobriété énergétique (éclairage public), amorcées par la collectivité dès la fin de l'année 2022, ou les dispositions de soutien de l'Etat (du type filet de sécurité) ne permettront pas d'inverser ce qui s'apparente à une « asphyxie » des finances locales.

Malgré ce contexte préoccupant l'équipe municipale est soucieuse de préserver la qualité de ses services à la population et de poursuivre le programme d'équipement engagé sur ce mandat.

Le Conseil Municipal est invité à se PRONONCER sur ce projet de Budget Primitif 2023 de la Ville.